

La réglementation légère des sites de rencontres rend leur accès facile. Mais les résultats ne sont pas toujours au rendez-vous.

Le site de rencontres, lieu sans contrainte

[Les Echos n° 19146 du 28 Avril 2004 • page 29](#)

Le marché des rencontres en ligne touche 3,4 millions de personnes en France et intéresse donc, selon les données de Nielsen NetRatings publiées en février 2004, un internaute sur cinq. Une myriade de portails comme Meetic.fr, Netclub.com, Amoureux.com ou encore Yahoo! Rencontre, ouvert en juin dernier, pour n'en citer que quelques-uns, permettent de rechercher l'âme sœur sur Internet. « *La demande potentielle est énorme, confirme Jean-Claude Kaufmann, sociologue chargé de recherche au CNRS. Et Internet facilite les premières prises de contacts : il banalise la démarche, alors que faire appel à une agence matrimoniale est vu comme un dernier recours, sanctionnant un constat d'échec. Passer par Internet est une démarche plus légère qui évite le stigmate de l'agence et donne de soi une image branchée.* » Certaines agences matrimoniales semblent l'avoir bien compris, puisqu'elles sont aussi présentes sur le Net. C'est le cas d'Unicis.com, qui existe depuis 1973 hors du Web, ou d'Allianceconseils.com, qui s'adresse « *aux personnes exigeantes* ».

« Un simple intermédiaire »

Ces deux types de structure ont des cadres juridiques différents. Les agences matrimoniales, qui reçoivent généralement dans leurs locaux les personnes figurant dans leurs fichiers, sont strictement réglementées. La loi du 9 mars 1993, modifiée par la loi du 11 avril 1999, leur impose diverses obligations : contrat écrit, délai de réflexion de sept jours pour les candidats, échelonnement du prix selon la durée du contrat. Cette législation spécifique ne s'applique pas aux sites de rencontres. « *Les services offerts ne sont pas les mêmes, explique Arnaud Dimeglio, avocat au barreau de Paris. L'agence matrimoniale recherche l'âme sœur en fonction du profil idéal décrit par le candidat, alors que le site de rencontres est un simple intermédiaire qui met en relation deux personnes. A chacune de définir ensuite ses propres critères de recherche dans la base de données.* »

Le responsable d'un site de rencontres est cependant soumis à divers dispositifs. En vertu de l'article L. 111-1 et L. 113-3 du Code de la consommation, il doit respecter une obligation générale d'information sur les prestations offertes et sur le prix des services. La loi Informatique et Libertés, sur la vie privée et le traitement des données personnelles, s'applique également aux gestionnaires de sites. Ceux-ci doivent notamment informer les candidats sur la nature des données collectées (apparence physique, valeurs morales et personnelles, centres d'intérêt) et sur les organismes qui pourront consulter ces informations. « **Enfin, tout site de rencontres en ligne est un service de communication audiovisuelle. Il doit, à ce titre, désigner un directeur de publication qui sera responsable du contenu en ligne, notamment s'il y a diffusion de propos racistes ou diffamatoires** », insiste Arnaud Dimeglio. Des chartes de bonne conduite permettent d'ailleurs de faire un premier tri. « *Nous lisons les messages avant de les poster pour voir s'ils n'ont pas de caractère illicite* », précise un porte-parole de Yahoo!. Mais l'exactitude des informations n'est pas vérifiable, et les portails n'ont pas d'obligation de résultats ni même de moyens à l'égard des candidats. En pratique, ceux-ci adhèrent aux conditions générales du site, qui s'exonère de toute responsabilité en cas de dommage résultant d'une annonce ou d'une rencontre préjudiciable. Aux candidats de savoir forcer le dialogue pour discerner les dérives toujours possibles, comme celles de photos de prétendues candidates vendues des centaines de fois à des amoureux virtuels du monde entier, ou celles de jeunes slaves qui demandent à leurs « fiancés » de leur envoyer le prix du voyage pour venir les rejoindre et ne donnent plus jamais signe de vie.

Un côté ludique

Tel est sans doute le prix à payer pour l'absence de contraintes qui fait tout l'attrait de ce nouveau mode de rencontre. « *Pour les plus jeunes, ce peut être un moyen de tromper la solitude ou l'ennui, explique Christine Castelain-Meunier, sociologue à l'Ecole des hautes études en sciences sociales. Il y a un côté ludique. Se connecter à ces sites ne suppose pas des attentes très précises. En revanche, cela nécessite une bonne capacité à manier le verbe, et fait appel à des talents de séduction particuliers.* »

A l'inévitable question « *Est ce que ça marche ?* », les sociologues répondent que cela dépend de ce qu'on va y chercher. « *Au début, ça marche bien, les gens apprécient la multiplicité des contacts possibles, mais, à partir du moment où une dynamique s'amorce avec le franchissement de différentes étapes allant de l'échange d'adresses e-mail à la rencontre réelle en passant par le téléphone, ça marche de moins en moins bien* », observe Jean-Claude Kaufmann. « *Si l'échange durait depuis longtemps, un an ou deux par exemple, et que les personnes finissent par se rencontrer, l'épreuve de la réalité est souvent redoutable* », note pour sa part Christine Castelain-Meunier.

Et puis il y a les internautes qui dérivent vers une logique « *consommatoire* », comme l'explique Jean-Claude Kaufmann : « *L'étendue de l'offre peut induire une spirale où l'on cherche toujours mieux et qui empêche de fixer un choix.* » Mais, s'il est tellement difficile de faire une rencontre, estime-t-il, « *c'est avant tout parce que c'est antithétique avec le désir des individus de maîtriser leur vie. La rencontre amoureuse suppose de l'inattendu et du lâcher-prise. Les critères objectifs sont utiles au début, mais ils ne doivent pas être trop exhaustifs. Or, en permettant de dessiner un portrait idéal, sorte de clone de soi-même, Internet renforce l'idée qu'on peut rester soi-même dans la rencontre, alors que celle-ci suppose une mise en mouvement de l'identité.* »

MONIQUE CIPRUT ET CATHERINE DUCRUET